



**AVOCATS SANS FRONTIÈRES**  
France

*Là où la défense n'a plus la parole*

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

[www.avocatssansfrontieres-france.org](http://www.avocatssansfrontieres-france.org)



# L'ÉDITO

Chers amis,

2018 a marqué le 20<sup>ème</sup> anniversaire de notre ONG. Les anniversaires fournissent souvent des prétextes à la réjouissance, aux retrouvailles et aux serments. Si 2018 ne fit pas exception à la règle en ce qu'elle fût un temps fort pour toutes les parties prenantes et les forces vives de notre association, elle fût aussi l'année du constat une fois encore renouvelé de l'impérieuse nécessité de poursuivre notre action partout, auprès de celles et ceux qui en ont le plus besoin, là où la défense n'a plus la parole.

Saluons ici l'engagement sans faille de nos bénévoles, experts, donateurs, partenaires, mécènes, sans oublier nos stagiaires et salariés sans qui, la mise en musique et la coordination de nos actions seraient impossibles. Grâce à tous nous continuons le combat des droits de l'Homme pour nos frères humains. Grâce à tous nous conduirons encore des projets d'accès à la Justice, d'accès à un procès équitable, de lutte contre la torture, d'appui juridique auprès des populations parfois rejetée aux confins d'une humanité à peine tolérée.

Année après année nous faisons ce constat de la nécessité de notre engagement dans les causes qui sont les nôtres. Que ce soit en Côte d'Ivoire, au Mali, au Nigéria, au Tchad, 2018 fût une année où le renforcement de nos actions n'a cessé de se conjuguer avec la réalité insoutenable, criante et déchirante de ceux que la terminologie de la solidarité et la coopération internationales désigne assez improprement "les bénéficiaires". La lecture des pages qui suivent ne nous démentiront pas.

À la fois conscients et forts de ce constat, nous tournons déjà le regard vers 2019, monde d'espérances elles aussi renouvelées, fruit du serment que nous avons tous prêté explicitement en embrassant la profession d'avocat, ou tacitement par notre engagement au sein de notre estimée association.

**Vincent FILLOLA et Julien POURQUIÉ KESSAS**  
*Co-Présidents Avocats Sans Frontières France*





# SOMMAIRE

L'ÉDITO.....	3
--------------	---

UNE ONG INTERNATIONALE.....	6
-----------------------------	---

L'ÉQUIPE ASF FRANCE.....	8
--------------------------	---

## PROJETS ASF FRANCE

### NIGERIA

Lutte contre la torture (ProCAT).....	10
---------------------------------------	----

### NIGERIA

Formation pour les avocats gérant des cas de peine de mort au Nigeria .....	12
---	----

### TCHAD

Programme d'Assistance et d'accès au Droit pour les Enfants et les Femmes (PADEF).....	14
--	----

### COTE D'IVOIRE

Promotion et protection des Défenseurs des Droits de l'Homme (PRODEF).....	19
--	----

### MALI

Programme de renforcement des capacités des Magistrats du Nord Mali (PROCAMANO) .....	18
---	----

### MALI

Mise à disposition d'experts dans le cadre du Programme d'Appui à la Justice du Mali (PAJM).....	19
--	----

### FRANCE

Appui juridique aux migrants et demandeurs d'asile .....	21
--	----

ASF NETWORK.....	22
------------------	----

ASF FRANCE & LA FRANCOPHONIE.....	23
-----------------------------------	----

FORMATIONS ASF FRANCE.....	24
----------------------------	----

ÉVÉNEMENTS ASF FRANCE.....	25
----------------------------	----

ILS SOUTIENNENT ASF FRANCE.....	26
---------------------------------	----

ASF FRANCE À BESOIN DE VOUS ! .....	28
-------------------------------------	----

# AVOCATS SANS FRONTIÈRES FRANCE

*est une association de solidarité internationale régie par la loi française du 1<sup>er</sup> juillet 1901*

**AVOCATS SANS FRONTIÈRES FRANCE** est une association de solidarité internationale régie par la loi française du 1er juillet 1901. Elle a pour objet :

- De contribuer à l'application effective des droits de l'Homme, universellement reconnus en assurant la défense de toute personne privée de recours à un avocat libre et indépendant.
- D'œuvrer partout où cela s'avère utile et nécessaire à l'instauration et au renforcement de l'Etat de droit, de l'institution judiciaire et spécialement du droit à bénéficier d'un procès équitable et d'une défense effective.
- De défendre les avocats et défenseurs des droits de l'Homme victimes de menaces ou agressions de toute nature en raison de leur exercice professionnel.

A cet effet, elle use de tous les moyens qui sont à sa disposition et peut saisir toute institution nationale ou internationale, juridictionnelle ou non juridictionnelle, et intervenir devant elles, y compris à travers la constitution de partie civile devant les juridictions compétentes.

**1998**

Création d'ASF France par Me François Cantier, avocat. Ses membres ont participé au projet fondateur du mouvement Avocats Sans Frontières : « Justice pour tous au Rwanda », aux côtés d'ASF Belgique, en défendant des accusés et victimes du génocide rwandais devant les juridictions de ce pays. Dès 1999, ASF France a contribué à la mise en place d'un nouveau projet de même nature au Burundi.

**1999-2002**

Un nouveau projet est initié au Kosovo visant, d'une part, à défendre des kosovars, albanais ou serbes, poursuivis pour crimes contre l'Humanité ou crimes de guerre, et d'autre part, à former les avocats, juges et procureurs aux nouveaux instruments juridiques internationaux en vigueur et enfin de favoriser l'accès à la justice par un système d'aide judiciaire.

**1999-2009**

ASF France est présente en Colombie afin de traiter les cas d'avocats menacés ou assassinés en raison de leur exercice professionnel.

**2004**

ASF France est présente au Nigeria et a mis en œuvre deux projets de lutte contre la peine de mort et pour l'éradication de la torture dans les lieux de détention. Plus de 700 cas de victimes de torture ont été pris en charge en 10 ans.

**2008**

ASF France fête ses 10 ans et lance l'Observatoire International des Avocats en Danger.

**2006-2009**

ASF France a mis en œuvre un projet d'accès au droit par l'installation d'avocats sur tout le territoire cambodgien. Le projet sera reconduit entre 2010 et 2012.

**Depuis 2008**

ASF France et ASF Mali ont mis en place un système d'accès à la justice et de défense de personnes injustement détenues, assorti de formations des personnels de la chaîne pénale sur les outils internationaux protecteurs des droits de l'Homme.

**2009-2012**

En Afrique francophone, ASF France a mis en place des formations technique et pédagogique pour les avocats et les défenseurs des droits de l'Homme de 15 pays différents.

**2009-2016**

Au Laos, ASF France assure la formation des élèves-avocats aux outils juridiques protecteurs des droits fondamentaux et à la pratique professionnelle.

<b>2010-2013</b>	Formation du personnel judiciaire aux outils juridiques internationaux, accès des citoyens au droit et à la justice, et défense des victimes des Khmers rouges devant les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC). Depuis 2017, ASF France mène deux projets d'accès au droit pour les plus vulnérables et de lutte contre les violences basées sur le genre.
<b>2010-2014</b>	ASF France et ASF Cameroun ont mis en œuvre un projet consistant à assurer la défense de personnes vulnérables, notamment de détenus, accompagné, là encore, de formations des avocats et du personnel judiciaire. Un projet similaire a été mis en œuvre au Mali, entre 2013 et 2015, en partenariat avec ASF Mali.
<b>2014-2016</b>	ASF France a mené un projet de lutte contre l'Homophobie au Cameroun permettant à la fois de sensibiliser et/ou de former les médias, les autorités religieuses, les acteurs de la chaîne pénale, la société civile, à la protection des droits des personnes LGBTI, tout en assurant la défense de ces dernières devant les juridictions nationales.
<b>2015</b>	Défense des droits des migrants en France, à Calais, et en Grèce.
<b>2016</b>	ASF France est engagée dans un projet de défense de femmes et de mineurs incarcérés et victimes de mauvais traitements au Tchad. Fin 2016, ASF France s'investit dans un projet de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme ivoiriens, harcelés ou menacés en raison de leur engagement.
<b>2017</b>	Me Vincent Fillola et Me Julien Pourquoié Kessas sont élus co-Présidents ; Me François Cantier devient Président d'Honneur.
<b>2018</b>	ASF France fête ses 20 ans et choisit de renforcer son appui aux acteurs locaux des pays d'intervention (Côte d'Ivoire, Mali, Nigéria, Tchad, Cambodge) et développe son action en direction des publics en situation de vulnérabilité, enfants, femmes et LGBTI.
<b>2019</b>	ASF France travaille sur de nouvelles problématiques et notamment la lutte contre les exécutions extrajudiciaires et les détentions arbitraires au Nigeria.

**En parallèle de ces projets, ASF France est également intervenue dans des affaires particulières, en assurant la défense d'accusés ou de victimes, et notamment :**

- ◆ **2002** : ASF France participe à la défense d'Amina Lawal, jeune femme nigériane condamnée à mort par lapidation pour adultère ; elle sera acquittée en septembre 2003.
- ◆ **2005-2007** : défense d'infirmières bulgares et d'un médecin palestinien en Libye.
- ◆ **2010** : participation au procès des assassins de Floribert Chebeya, défenseur des droits de l'Homme en République Démocratique du Congo.
- ◆ **2012** : ASF France soutient et travaille avec les avocats pakistanais de Asia Bibi, jeune femme condamnée à mort pour blasphème. Fin 2018, à la suite de l'acquiescement et à la libération de Asia Bibi ASF France s'est mobilisée pour venir au secours de son avocat menacé de mort et qui a dû fuir le pays.
- ◆ **2018** : ASF France a participé à la mission d'observation du procès dit des « Moria 35 », 35 exilés arbitrairement arrêtés en 2017 dans le camp de Moria en Grèce.

Plusieurs statuts reconnaissent l'importance de notre action : statut consultatif auprès du Conseil Economique et Social de l'ONU (2004), auprès de l'Union Africaine (2012), et auprès de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF-2005). En 2018, ASF France a été élue à la présidence de la Commission thématique Paix, Démocratie et Droits Humains et à Vice-Présidence de la Conférence des OING.

# ÉQUIPE ASF FRANCE

## LE BUREAU



**Julien  
POURQUIE KESSAS**  
*Co-Président*



**Vincent FILLOLA**  
*Co-Président*



**Matthieu BAGARD**  
*Secrétaire*



**Isabelle  
SCHOENACKER ROSSI**  
*Trésorière*

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Matthieu BAGARD** (Avocat au Barreau de Paris)
- **Françoise BASTIEN RABNER** (Magistrat)
- **Aude BREJON** (Doctorante à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas)
- **Guy DELOMEZ** (Avocat au Barreau de Cambrai)
- **Vincent FILLOLA** (Avocat au Barreau de Paris)
- **Pierre GOUZENNE** (Magistrat en retraite)
- **Joëlle GRANDCLEMENT** (Avocate au Barreau de Lyon)
- **Thérèse LEPRÊTRE** (Avocate au Barreau de Paris)
- **Ingrid METTON** (Avocate au Barreau de Paris)
- **Ivan PANEFF** (Avocat au Barreau de Paris)
- **Marie-Pierre POULAIN** (Avocate au Barreau de Paris)
- **Julien POURQUIE KESSAS** (Avocat au Barreau de Toulouse)
- **François ROGER** (Magistrat honoraire Toulouse)
- **Isabelle SCHOENACKER ROSSI** (Avocate au Barreau de Montauban)
- **Fabienne TRUSSES NAPROUS** (Avocate au Barreau de Tarbes)

## L'ÉQUIPE SIÈGE

### Assistant de direction :

Arutin MURUDYAN

### Coordination générale :

Julie RAZONGLES

### Chargés de communication :

Geoffrey CONTARINI

Lisa BEGUE (depuis sept. 2018)

### Gestion financière :

Alexandre CROIZIERS DE LACVIVIER

### Chargées de projets :

Amélie CLARIGO

Agathe DUVIGNAU

Lucie TEIXEIRA

Alicia CABERO BORRÓS (depuis juin 2018)

# NIGERIA

## ProCAT : LUTTE CONTRE LA TORTURE

### DESRIPTIF

Bien que le Nigeria ait ratifié la Convention des Nations Unies contre la Torture (CAT) en 2001 et promu une loi interdisant les actes de torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants fin 2017, de nombreux obstacles s'opposent à son application effective. La torture est largement répandue au Nigeria et employée systématiquement par les forces de sécurité lors des interrogatoires. Cette pratique est rendue possible par une double insuffisance, celle de l'accès à la justice d'une part et de l'indemnisation des victimes d'autre part. Les violences policières, les détentions arbitraires ou abusives, les prononcés de peines cruelles ne sont contrecarrés ni par les avocats, ni par la population, qui est mal informée de ses droits, mal défendue et méfiante vis-à-vis des autorités judiciaires.

### INFOS PRATIQUES

**Date de lancement :** Janvier 2018

**Date de fin :** Décembre 2018

**Zone d'intervention :** Kaduna, Enugu, Lagos

**Equipe terrain :** Angela UWANDU (responsable projet)

**Bailleurs :** United Nations Voluntary Fund for Victims of Torture (UNVFVT), Ambassade de France

**Partenaires :** National Human Rights Commission (NHRC)

### OBJECTIFS DU PROJET

- **Contribuer à la réduction des actes de torture** tout au long de la chaîne judiciaire grâce à la mobilisation des acteurs judiciaires à la sensibilisation de la population au Nigéria
- **Donner accès à la justice** aux les victimes d'actes de torture
- **Renforcer les connaissances et compétences des autorités judiciaires**, gouvernementales, médicales, des médias et des Organisations de la Société Civile (OSC) quant au respect des principes des droits humains et des lois contre la torture



### ACTIONS EN 2018

- Défense gratuite des personnes victimes d'actes de torture ou de mauvais traitements à différents stades de la procédure judiciaire (dans les états de Lagos, Kaduna et Enugu)

## RÉALISATIONS EN 2018

- 50 victimes de torture, dont 4 mineurs et 4 femmes, ont eu accès à la justice à travers le projet
- 43 cas de victimes de torture identifiés dans le cadre du projet au cours des années précédentes ont été conclus en 2018. 20 de ces cas ont été clôturés avec succès et dans certains cas le tribunal a condamné les auteurs à des dommages et intérêts.
- Le tribunal a accordé la liberté sous caution à deux victimes et a libéré une victime en juillet 2018.

## TEMOIGNAGE

*Je m'appelle O. O. J'ai été arrêté pour une affaire de vol à main armée en 2016. La police m'a tellement torturé que j'ai été forcé d'admettre l'infraction que je n'avais pas commise. Je suis en garde à vue depuis lors parce que je n'avais pas les moyens de me payer un avocat. Bar Joy m'a rendu visite en prison et m'a présenté ASF France. Elle a promis de défendre mon cas sans paiement, en disant qu'ASF France offre des services juridiques gratuits pour les prisonniers comme moi qui ont subi des actes de torture en garde à vue.*

*Je lui ai donné mes informations en 2017 et elle a porté mon affaire devant les tribunaux. Je ne lui ai pas donné d'argent. À ma grande surprise, on m'a appelé le 21 décembre 2018 et quand je suis sorti, elle m'a dit que j'avais été libéré sous caution. J'ai été surpris parce que je ne lui ai pas donné d'argent pour poursuivre mon affaire. Je pensais qu'elle bluffait quand elle m'a dit qu'elle allait m'aider dans mon cas. Je tiens à exprimer ma reconnaissance pour le dévouement et l'efficacité d'ASF France dans le traitement de mon cas. Bar Joy a conclu mon affaire jusqu'à ma libération. Cet organisme est d'une grande valeur pour des gens comme moi qui souffrent en prison parce qu'ils n'ont pas d'argent pour payer un avocat. C'est un privilège d'être l'une des personnes que vous avez choisies d'aider dans ce programme. Je vous en suis très reconnaissant. Merci beaucoup.*

**Victime de torture assistée par le ProCAT**

## PERSPECTIVES EN 2019

- Aide juridictionnelle gratuite aux personnes victimes d'actes de torture ou de mauvais traitements à différents stades de la procédure judiciaire
- L'inclusion de deux nouveaux États d'intervention : Imo et Edo
- Actions de communication sur la visibilité des actes de torture afin de les réduire



## PARTENAIRES

- ◆ **La Commission Nationale des Droits de l'Homme (NHRC), avec le soutien financier du Fonds des Nations Unies pour les Victimes de Torture (UNVFVT).**



# NIGERIA

## FORMATION POUR LES AVOCATS GÉRANT DES CAS DE PEINE DE MORT AU NIGERIA

### DESRIPTIF

La formation de deux jours visait à doter les avocats nigériens de compétences spécifiques pour représenter adéquatement les personnes condamnées à la peine de mort au Nigeria. C'était une occasion unique de partager les connaissances acquises lors de la formation spécialisée reçue à l'Université Cornell (formation en cascade) et de favoriser les relations entre les avocats représentant les personnes condamnées à la peine de mort au Nigeria. C'était également l'occasion pour ASF France d'organiser un événement à l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort 2018 et de sensibiliser les juristes nigériens à l'abolition de cette dernière.

### INFOS PRATIQUES

**Date de réalisation :** Octobre 2018

**Zone d'intervention :** Kaduna, Enugu, Lagos

**Equipe terrain :** Angela UWANDU (responsable projet)

**Bailleurs :** Ambassade de France, Australian High Commissioner to Nigeria et Cleary Gottlieb Steen & Hamilton law firm, New York

**Partenaires :** Makwanyane Institute at the Cornell Center on the Death Penalty Worldwide, New York et Lagos University Teaching Hospital (LUTH)



### RÉALISATIONS EN 2018

- 5 avocats nigériens ayant reçu la formation Cornell training aux Etats-Unis ont mené la formation: Angela Uwandu (responsable du bureau d'ASF France au Nigeria), Abiodun Odusote (avocat d'ASF France Lagos), Noel Odo Brown, Pamela Okorigwe et Olajumoke Olafisoye
- Une présentation spéciale du professeur Sandra Babcock, responsable de l'Institut Makwanyane au Cornell Center on the Death Penalty Worldwide (New York), a été faite
- 23 stagiaires, dont 9 femmes et 14 hommes, ont participé à la formation. Parmi eux se trouvaient 5 avocats gérant des cas de peine de mort venant de l'extérieur de Lagos (États de Plateau, Kaduna, Katsina, Edo et Enugu) et 13 de Lagos
- 5 étudiants en dernière année de droit de la clinique des droits de l'Homme de l'Université de Lagos (UNILAG) ont également participé à cette formation

## TEMOIGNAGE

Mes félicitations une fois de plus pour l'excellent travail accompli par Avocats Sans Frontières France, Makwanyane Institute, et Cornell Law School, dans la poursuite créative, courageuse et pragmatique de la campagne pour l'élimination de la peine de mort de la surface de la terre. C'était une grande expérience pour moi et, je crois, pour la plupart des participants à la formation. De nouvelles perspectives ont été mises en lumière à mesure que de nouvelles perspectives s'ouvraient dans l'approche de la défense des personnes susceptibles d'être condamnées à la peine de mort. L'accent mis sur l'exploration des facteurs atténuants dès le début, l'établissement d'une relation professionnelle solide avec le défendeur, l'humanisation de l'accusé, l'insistance sur la documentation appropriée par les tribunaux et le fait de ne pas abandonner, sont des domaines qui ne sont pas bien explorés par de nombreux avocats de la défense, qui abordent ces facteurs comme secondaires, étant donné la nature obligatoire des peines de mort dans la juridiction du Nigeria. La formation a fait un excellent travail en explorant les possibilités illimitées de plaider et de représentation en travaillant avec courage et dans le temps sur ces domaines négligés. Tous les participants qui ont eu le privilège de participer à la formation sont, à mon avis, certainement mieux outillés pour mieux performer

**Bola Disu, participante à la formation**



## PERSPECTIVES EN 2019

- Organiser cette formation sur une base annuelle
- Augmenter le nombre de jours de formation en le passant à 3 jours



## PARTENAIRES

- ◆ L'Ambassade de France au Nigeria, la Australian High Commission et la Cornell Law School



## PADEF : PROGRAMME D'ASSISTANCE ET D'ACCÈS AU DROIT POUR LES ENFANTS ET LES FEMMES

### DESRIPTIF

Au Tchad, les centres de détention croulent sous la surpopulation carcérale, l'immense majorité des détenus est en attente de procès, n'a ni avocat, ni même parfois de dossier. L'état du système pénitentiaire, l'ignorance de leurs droits par les détenus, le manque de formation du corps judiciaire et la culture de l'impunité aggravent les conditions de vulnérabilité des femmes et des enfants régulièrement victimes de violations graves de leurs droits. En dehors du milieu carcéral, ils sont victimes de nombreuses discriminations et violences. L'absence de soutien psychologique, d'accompagnement social, économique ou d'assistance judiciaire font que ces femmes et ces enfants n'osent pas dénoncer les violences dont ils sont victimes.

### INFOS PRATIQUES

**Date de lancement :** Décembre 2015

**Date de fin :** Mai 2019

**Zone d'intervention :** Ndjamena, Abéché, Koumra

**Equipe terrain :** Patricia NDJANDJO (Coordinatrice terrain) et Ngarodjilo MOGGAHOU (Administrateur Financier et Logistique)

**Référents pôle expertise :** Thérèse LEPRETRE, Laurent LATAPIE, Jérôme BENSUSSAN

**Membres du pôle expertise :** Constance ASCIONE LE DREAU, Aude BREJON, Hélène DIRIBARNE, Nathalie GOLDBERG, Jean Pierre GETTI, Marilynne SECCI, Fabienne TRUSSES, Aurélie PUJO

**Bailleurs :** Union Européenne et Agence Française de Développement

**Partenaires :** Association des Femmes Juristes au Tchad (AFJT) et Association Tchadienne de Promotion et de Défense des Droits de l'Homme (ATPDH)

### OBJECTIFS DU PROJET

- Contribuer au renforcement de l'Etat de droit et du système judiciaire au Tchad
- Contribuer à une meilleure prise en charge des femmes et des mineurs détenus
- Contribuer à la réduction des violences faites aux femmes et aux mineurs et défendre leurs droits

### ACTIONS EN 2018

- 4 missions de experts bénévoles dans les trois villes du projet : N'Djaména, Koumra et Abéché (janvier, février, juin, octobre)
- 1 mission de suivi financier et opérationnel du projet (septembre)
- Financement des micro-projets : « Renforcement de lutte contre la maltraitance faite aux enfants et aux femmes dans la région du Mandoul » (ARED), « Sensibilisation sur les droits de la femme et de l'enfant à Abéché » (ASVDO), « Appui à la formation aux métiers des femmes et mineurs en fin de détention à N'Djamena » (IDHP)

## RÉALISATIONS EN 2018

- 123 consultations juridiques réalisées en détention et lieux de garde à vue auprès des femmes et des mineurs
- 379 guides des détenus distribués à N'Djamena, Abéché et Koumra
- 154 permanences juridiques, 130 permanences médicales et 36 permanences psychologiques dispensées aux femmes et mineurs victimes de violences
- 50 dossiers de femmes et de mineurs pris en charge par les avocats du projet
- 104 acteurs de la chaîne pénale formés aux principes de défense des femmes et mineurs détenus et victimes de violence
- Sensibilisation : 5 séances de causeries éducatives, 4 émissions de radio, 11 projections de films et 5 représentations théâtrales locales organisées
- 4 tables-rondes ont réuni 144 acteurs de la chaîne pénale pour réfléchir aux moyens de rectifier les dysfonctionnements dans le système de protection des droits des femmes et des enfants
- 2 chartes des bonnes pratiques relatives à la protection des droits des femmes et des mineurs ont été adoptées à Koumra et à Abéché
- Dans le cadre des micro-projets :
  - ARED a distribué la loi interdisant le mariage des enfants; apporté un appui psychosocial à femmes détenues et/ou victimes de violences. Elles sont en cours d'apprentissage en transformation de produits à base de karité.
  - ASVDO a sensibilisé la population à travers 12 émissions radio, 2 reportages, 2 microprogrammes ainsi que 12 sketches et organisé 7 rencontres avec une quarantaine de chefs quartiers d'Abéché.
  - IDHP a mené la formation professionnelle de 16 détenus pour leur réinsertion (menuiserie et couture). 18 autres détenus ont démarré la formation en menuiserie métallique et tissage/tricotage.

## PERSPECTIVES EN 2019

- Des consultations médicales, psychologiques et juridiques seront offertes aux femmes et mineurs victimes de violences et en détention
- Les femmes et mineurs privés de liberté et/ou victimes de violences le nécessitant bénéficieront d'une prise en charge par les avocats du projet dans le cadre de l'assistance judiciaire
- Diffusion d'émissions de radio, projections de films, représentations théâtrales et causeries éducatives pour sensibiliser la population et les autorités tchadiennes aux droits des femmes et des mineurs
- 1 session de formation de formateurs suivie d'une formation des acteurs de la chaîne pénale sera organisée, 1 table ronde réunira différents acteurs pour l'élaboration et l'adoption d'une charte de bonnes pratiques
- Les microprojets portés par les organisations locales seront finalisés
- Cérémonie de clôture du projet



## PARTENAIRES

Association des Femmes Juristes du Tchad (AFJT), Association Tchadienne pour la Promotion des Droits de l'Homme (ATPDH) et avec le soutien financier de l'Union Européenne et l'Agence Française de Développement.



# CÔTE D'IVOIRE

## PRODEF : PROMOTION ET PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

### DESRIPTIF

La situation post crise en Côte d'Ivoire depuis les élections de 2010 a fait place à une situation précaire des droits de l'Homme en général et des défenseurs des droits de l'Homme (DDH). En 2014, un cadre juridique est offert par la loi No. 2014 – 388 du 20 Juin 2014 portant promotion et protection des défenseurs des droits de l'Homme en Côte d'Ivoire. Le PRODEF a permis de contribuer à la promotion de cette loi et donc de renforcer les capacités et la protection des ONG de défense des droits humains et en particulier des défenseurs des droits de l'Homme.

### INFOS PRATIQUES

**Date de lancement :** Novembre 2016

**Date de fin :** Mai 2018

**Zone d'intervention :** Abidjan, Abengourou, Daloa, Bondoukou, Bondiali, Korhogo, Man, San Pedro, Guiglo, Bouaké.

**Equipe terrain :** AFFOUÉ Kouao, TOURE Ano, DEGROU Rogatienne et GADOU Elysée

**Référents pôle expertise :** Isabelle DURAND, Ferdinand , DJAMMEN NZEPA

**Membres du pôle expertise :** Nicolas BARANGER, Hermine BOUM, Julie BONHER, Raphaël DEUGOUE, Nathalie GOLDBERG, Joëlle GRANDCLEMENT, Amélie VILLAGEON, Laurent LATAPIE, Isabelle SCHOENACKER ROSSI, Marilynne SECCI, Matthieu BAGARD, Michèle LABORDE, Pèlerine TCHATAT, Jeanne KOUA, ASCIONE LE DREAU Constance, Colette LOAS, Thierry MARVILLE, Henri NAYRAL DE PUYBUSQUE Désirée ZOGO

**Bailleurs :** USAID, Fondation Un Monde Par Tous, Crédit Agricole, Barreau de Paris Solidarité

**Partenaires :** AFJCI, CIDDH, Barreau de Côte d'Ivoire, ASF Côte d'Ivoire

**Partenaires et associés :** AFJCI, CIDDH, Barreau de Côte d'Ivoire, ASF Côte d'Ivoire

### OBJECTIFS DU PROJET

- Permettre aux ONG locales d'avoir une meilleure connaissance de leur champ d'intervention, de leurs limites ainsi que de leurs droits
- Sensibiliser le grand public ainsi que les autorités à la défense des droits humains.
- Assurer une collaboration entre les ONG locales de défense des droits humains pour une meilleure stratégie d'intervention
- Former les ONG et associations locales à la défense des personnes vulnérables
- Apporter une aide judiciaire aux défenseurs des droits humains victimes de violations de leurs droits



## ACTIONS EN 2018

- Sensibilisation des acteurs sur la protection des défenseurs des droits humains
- Formation à l'intention des défenseurs des droits de l'Homme sur les mécanismes et instruments internationaux destinés à leur protection
- Renforcement de capacités des défenseurs des droits humains sur leur rôle dans la défense et la protection des personnes vulnérables
- Mise en réseau des défenseurs des droits de l'Homme
- Soutien financier direct aux organisations locales



## RÉALISATIONS EN 2018

- 1 formation à l'intention des défenseurs des droits de l'Homme sur les mécanismes et instruments internationaux destinés à leur protection pour 25 participants
- 54 émissions dont des émissions radio de présentation du PRODEF et des émissions radio débat sur la problématique de la protection des DDH ont été faites dans les 10 régions où le PRODEF est mis en œuvre
- 1 Plan stratégique national destiné aux défenseurs des droits de l'Homme a été élaboré
- 1 réseau des Défenseurs des droits de l'Homme PRODEF de 87 membres a été créé. Ce réseau a vocation à pérenniser les acquis du PRODEF.
- 1 cérémonie de clôture organisée avec 100 personnes présentes pour l'évènement

## PARTENAIRES

Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI), Barreau de Côte d'Ivoire, Avocats Sans Frontières Côte d'Ivoire, avec le soutien financier d'USAID, la Fondation Un Monde Par Tous, les Coups de pouce solidaires du Crédit Agricole, Le Barreau de Paris et le soutien matériel du Cabinet Allen & Overy



## PROCAMANO : PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES MAGISTRATS DU NORD MALI

### DESRIPTIF

Le Mali a subi en 2012 et 2013 une crise multidimensionnelle ayant conduit à désaffecter les juridictions du Nord. Le Centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) français a confié à ASF France la mise en œuvre d'un projet destiné à lutter contre l'impunité et accompagner la restauration du service public dans le Nord du Mali. Si un effort d'organisation doit porter sur l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale, les Magistrats sont les éléments clés du processus pénal. Dans un contexte difficile d'insécurité et de pénurie d'effectifs, une action de formation continue, menée à l'échelle régionale, est essentielle pour permettre l'amélioration de la qualité et de la célérité de la justice souhaitée par les justiciables de ce territoire encore très meurtri par la crise.

### INFOS PRATIQUES

**Date de lancement :** Avril 2017

**Date de fin :** Juillet 2018

**Zone d'intervention :** Nord Mali et Bamako

**Equipe terrain :** Youssouf DAO (coordinateur terrain)

**Référents pôle expertise :** Françoise BASTIEN-RABNER, Jean-Claude NICOD, François ROGER

**Membres du pôle expertise :** Matthieu BAGARD, Julien BAREGUWERA, Pierre GOUZENNE, Joëlle GRANDCLEMENT, Marcel LEMONDE, Michel HUYETTE, Natacha FAUVEAU IVANOVIC, Catherine MABILLE, Ghislain MAGAMBA,

**Baillieurs :** Centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE)

**Partenaires :** Avocats Sans Frontières Mali et Institut National de Formation Judiciaire du Mali

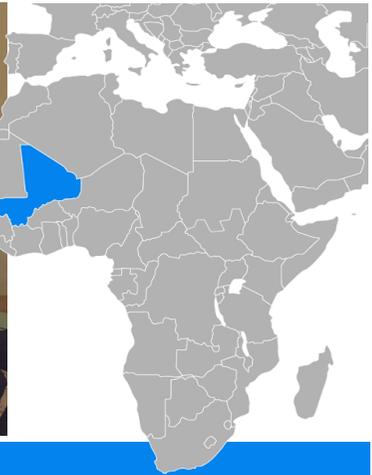


### OBJECTIFS DU PROJET

- Contribuer à l'amélioration de la qualité de la justice pénale au Mali
- Renforcer les capacités fonctionnelles et transversales des magistrats du ressort de la Cour d'appel de Mopti

### RÉALISATIONS EN 2018

- 3 modules de formations ont été dispensés : «Statut, éthique et déontologie du magistrat», «Les instruments juridiques internationaux», «La Cour pénale internationale »
- 133 magistrats du ressort de la Cour d'appel de Mopti ont été formés
- 3 membres de l'INFJ se sont appropriés les méthodes de formation utilisées afin de composer un vivier de magistrats formateurs



## ACTIONS EN 2018

- 3 missions de formation réalisées par des experts bénévoles en coopération avec des formateurs d'ASF Mali et de l'Institut National de Formation Judiciaire du Mali (INFJ) (février, avril et juillet)
- 1 mission de suivi financier et opérationnel pour clôturer le projet (juin)
- Cérémonie de clôture du projet (juillet)

## TEMOIGNAGE

*En ma qualité de Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Mopti (...) je suis particulièrement ravi d'attester que les différentes formations reçues dans le cadre du Projet de Renforcement des capacités des Magistrats du Nord du Mali, initié par ASF France en partenariat avec ASF Mali et l'Institut de Formation Judiciaire, a eu un impact très important sur la qualité de la distribution de la justice dans le ressort judiciaire de la Cour d'Appel de MOPTI. (...) La Justice dans un pays comme le nôtre, travaille dans des conditions très difficiles, parmi lesquelles le besoin de formation qui devenait de plus en plus crucial et persistant à tous les niveaux, surtout dans les régions dites du Centre et du Nord du Mali, où les magistrats doivent faire face à de nouveaux défis, (...). En instituant cette série de formations, votre structure a comblé un vide et a du coup donné les outils nécessaires en termes de modules pertinents dispensés par des Experts qualifiés et expérimentés mais aussi et surtout par la fourniture de documentations appropriées et adaptées au contexte de notre pays, renforçant ainsi les capacités des magistrats des régions couvertes par le projet. Nous avons constaté une nette amélioration de la qualité des décisions rendues par les acteurs de la justice ayant eu le privilège de participer à ces formations. Les orientations des procès-verbaux d'enquête préliminaire et leur traitement se font avec plus d'aisance au niveau des parquets, les dossiers des cabinets d'Instruction sortent à un rythme très satisfaisant avec plus de professionnalisme et les jugements sont rendus par les tribunaux dans des délais raisonnables. (...)*

*Le succès de ce programme est si évident que nous estimons, dans l'intérêt des justiciables maliens et des magistrats, que tout doit être fait pour le reconduire et si possible l'étendre à toutes les juridictions du pays. (...) Nous rendons un vibrant hommage à ASF France, ASF Mali, à l'Ambassade de France au Mali, à l'INFJ et à tous ceux qui ont rendu possible la réalisation de cet important projet, contribuant ainsi au rayonnement de la Justice malienne et au renforcement de l'Etat de droit dans notre pays.*

**Bandiougou FOFANA, Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Mopti**

## PARTENAIRES

Avocats Sans Frontières Mali, INFJ avec le soutien financier de l'Ambassade de France au Mali



## PAJM :

### MISE À DISPOSITION D'EXPERTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'APPUI À LA JUSTICE DU MALI

Ce programme, financé par l'Union Européenne, avait comme objectif de contribuer à la construction et au renforcement d'un système de justice indépendant, impartial et équitable pour tous les citoyens maliens.

La modernisation du cadre normatif a été définie comme priorité par le ministère de la Justice et sa Direction Nationale des Affaires Judiciaires et du Sceau (DNAJS) afin de doter l'Etat d'un corpus juridique clair, complet et en cohérence avec ses engagements internationaux.

A cet effet, deux missions d'assistance technique courte terme ont été confiées à ASF France :

- La relecture du Code pénal (entre avril et juin 2018)
- La relecture du Code de procédure civile, sociale et commerciale (entre juin et août 2018)

Les consultants, Julien BAREGUWERA et Marcel LEMONDE, ont présenté leurs travaux à la Commission Permanente de la Législation (CPS).

## TEMOIGNAGE

*Le Ministère de la justice du Mali, en partenariat avec le Projet d'Appui à Justice au Mali, nous a confié, pour une durée de 40 jours, une mission de relecture du code de procédure civile, commerciale et sociale. Cette mission avait pour objectif général de doter le Mali d'un corpus processuel civil, commercial et social modernisé contribuant à une meilleure sécurité juridique des rapports sociaux, à l'assainissement du milieu des affaires et à la célérité et fiabilité de la justice. Il était, ensuite, question d'identifier les besoins en domestication des textes internationaux. Enfin, cette mission devait notamment permettre de dégager une construction juridique en vue d'établir des mécanismes alternatifs de règlement des différends en matière civile, commerciale et sociale.*

*La mission était placée sous la direction d'Avocats Sans Frontière (ASF) France, à travers Maître Julien BAREGUWERA (Consultant international). Celui-ci était secondé par Dr Djibril SOW (Consultant national).*

*La première étape de la mission a été consacrée à la réalisation d'une recherche visant à établir un état des lieux du droit processuel civil actuel d'abord en mettant en évidence ses principales insuffisances. Il a fallu chercher et consulter une très abondante législation nationale et communautaire ainsi que les instruments universels et régionaux des droits de l'homme ratifiés par le Mali. L'équipe a également consulté les usagers du code en vigueur soit en ateliers soit individuellement. Les autres étapes ont été consacrées à la rédaction des rapports.*

*L'équipe a travaillé dans le respect des termes de références et, malgré la grève des magistrats maliens à cette période, a pu rendre son rapport de diagnostic et son rapport de mission dans les délais impartis. Par la suite, le rapport final a aussi été validé.*

*Dans cette mission, le rôle d'ASF France a été d'un apport important, compte tenu de l'expérience de Maître Julien BAREGUWERA, pour l'atteinte des principaux objectifs de ladite mission et sa réussite.*

*Aussi, je tiens à remercier Maître Julien BAREGUWERA, et à travers lui, ASF France, pour la bonne collaboration. Nous remercions le PAJM pour le financement de la mission.*

**Dr Djibril SOW, Enseignant-chercheur, Consultant**

# FRANCE

## PERMANENCES JURIDIQUES GRATUITES POUR LES DEMANDEURS D'ASILE & SOUTIEN À SOS MÉDITERRANÉE, PILOTES VOLONTAIRES ET SEA WATCH

### DESRIPTIF

Un collectif d'avocats, membres d'Avocats Sans Frontières France, a décidé de mettre en place des permanences juridiques gratuites pour les demandeurs d'asile afin de les accompagner dans leur parcours de demande d'asile. L'accès au droit, au conseil et à l'information juridique reste le pilier de la protection des droits fondamentaux de cette population fragilisée.

### INFOS PRATIQUES

**Date de lancement :** Septembre 2017  
**d'intervention :** Paris

**Zone**

**Référentes pôle expertise :** METTON Ingrid , RIMALHO Aude

**Participants au projet :** Alice BAPTISTA, Matthieu BAGARD, Felix BEBEY, Matisse BELUSA, Mathilde BOUDU, Nicolas BOURDON, Francois CANTIER, Julie CALEN, Mathilde CHIFFERT, Eléonore DELATOUCHE, Vincent FILLOLA, Pierre GUILLON, Joelle GRANDCLEMENT, Carole MENARD, Constance MAINIER SCHALL, Julie MAUPEU, Sophie MENEGON, Christine MARTINEAU Domitille NICOLET, Matthieu OUDIN, Thomas Livenais, Julien NORMA, Karine PAGEAUT ZERMATI, Marianne LAGRUE, Maxime TESSIER Mélisande RIVIÈRE, Karine PAGEAUT-ZERN, Frédérique PONS, Marie-Pierre POULAIN, Martin VETTES, Elodie VICTOR, Noélie ROUCHY, Aoutef RBIAI, Aude RIMAILHO, Amélie VILLAGEON,

**Partenaires :** Mairie du X<sup>ème</sup> Arrondissement de Paris

### OBJECTIFS

- Assurer des permanences juridiques gratuites
- Contribuer au respect des droits fondamentaux de la personne humaine en organisant la prise en charge des migrants
- Organiser l'accès au droit et l'accompagnement juridique des demandeurs d'asile
- Sensibiliser le public aux questions migratoires actuelles

### ACTIONS EN 2018

- Les permanences juridiques gratuites pour les demandeurs d'asile ont démarré en septembre 2017 et ont accueilli des dizaines de bénéficiaires grâce à la mobilisation d'avocats bénévoles assurant, tous les vendredis, ces permanences au sein des locaux de la Mairie du X<sup>ème</sup> Arrondissement de Paris
- Mise en place de permanences permettant aux demandeurs d'asile d'obtenir toute l'aide dont ils ont besoin dans la construction de leur dossier
- Soutien juridique à SOS Méditerranée, Pilotes Volontaires et Sea Watch
- Mobilisation du réseau ASF et mise en place d'un groupe de travail pour les migrants victimes de torture ou réduits en esclavage en Lybie



#### Avocats Sans Frontières France

Des avocats vous accompagnent dans vos démarches de demande d'asile.

Tous les vendredis de 10h00 à 13h30  
à la Mairie du Xe Arrondissement de Paris,  
72 rue du Faubourg Saint-Martin

### PARTENAIRES

Mairie du X<sup>ème</sup> Arrondissement, SOS Méditerranée, Pilotes Volontaires et Sea-Watch.



# ASF NETWORK



## RENFORCEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES ORGANISATIONS AVOCATS SANS FRONTIÈRES

Créé en 2009, le Réseau Avocats Sans Frontières vise au développement et au renforcement des associations ASF par un partage d'outils et d'expériences, une coordination des interventions et une meilleure visibilité des actions ASF au bénéfice des plus vulnérables.

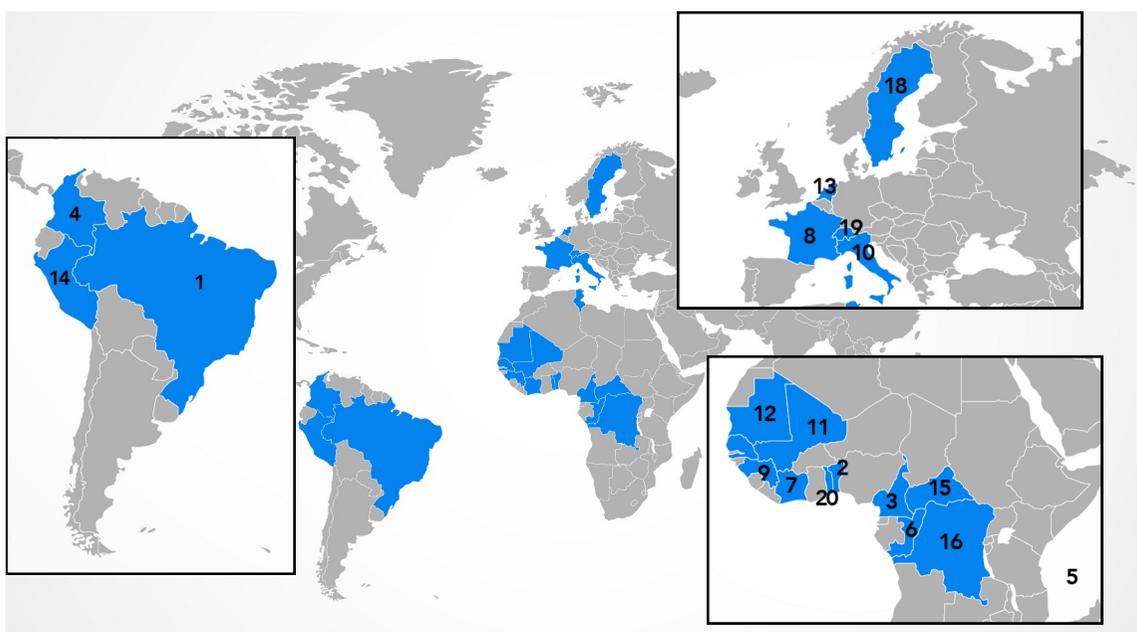
### RÉALISATIONS A CE JOUR

Aujourd'hui 21 associations nationales font partie du Réseau ASF :

Bésil (1), Bénin (2), Cameroun (3), Colombie (4), Comores (5), Congo (6), Côte d'Ivoire (7), France (8), Guinée (9), Italie (10), Mali (11), Mauritanie (12), Pays-Bas (13), Pérou (14), République Centrafricaine (15), République Démocratique du Congo (16), Sénégal (17), Suède (18), Suisse (19), Togo (20) et Tunisie (21).

### ACTIONS EN 2018

- Actions de soutien auprès des avocats et des défenseurs des droits humains
- Développement des projets en partenariat avec les ASF du réseau
- Renforcement des capacités des organisations nationales



# LA FRANCOPHONIE



La Francophonie, ce sont tout d'abord des femmes et des hommes qui partagent une langue commune, le français. Dès les premières décennies du XXe siècle, des francophones prennent conscience de l'existence d'un espace linguistique partagé, propice aux échanges et à l'enrichissement mutuel. Ils se sont constitués depuis en une multitude d'associations et regroupements dans le but de faire vivre la francophonie au jour le jour.

**L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)** a souhaité que la société civile et ses organisations deviennent des partenaires de la Francophonie.

C'est ainsi qu'elle a labélisé un certain nombre d'organisations internationales non gouvernementales, dont ASF France, qui ont auprès d'elle un statut consultatif.

Ces organisations sont réparties en 4 groupes :

- A. Langue française, diversité culturelle et linguistique
- B. Paix, démocratie et droits de l'Homme
- C. Education, formation, enseignement supérieur et recherche
- D. Coopération économique, développement durable et solidarité.

## ACTIONS EN 2018

- Participation à la **XI<sup>ème</sup> Conférences des OING de l'Organisation internationale de la Francophonie**, organisée à Erevan (Arménie) du 12 au 14 septembre 2018
- ASF France, qui bénéficie du statut consultatif auprès de l'OIF, a été élue à la **Présidence de la Commission thématique Paix, Démocratie et Droits Humains** et à la **Vice-Président de la Conférence des OING**



# LES FORMATIONS

Outre son statut d'organisation de solidarité internationale, ASF France est déclarée comme organisme de formation et bénéficie à ce titre de l'agrément Data-Dock.

**ASF France est convaincue du caractère indispensable de l'outil de formation en tant qu'instrument de renforcement des capacités des praticiens.**

L'association mène 2 types d'action de formation:

- A destination des praticiens locaux du droit et de la justice : ces actions font partie intégrante des programmes se déroulant dans chaque pays et permettent l'autonomisation des acteurs locaux
- Les praticiens intervenant dans les missions d'ASF France : tous les intervenants d'ASF France suivent une préparation à leur intervention incluant un cursus méthodologique et un cursus technique sur diverses thématiques du droit

Les formations d'ASF France peuvent être comptabilisées au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF), sont homologuées par le Conseil National des Barreaux et peuvent être prises en charge par le Fond Interprofessionnel de Formation des professionnels Libéraux (FIFPL) pour les avocats exerçant en France.

## FORMATIONS EN 2018

### Formation de formateurs

#### Module 1—Fondamentaux

14 au 17 mars

#### Module 2 - Renforcement

14 au 16 novembre

### Place des victimes devant la CPI

4 et 5 mai

### Systèmes Africain et Européen de protection des Droits de l'Homme

Les 20, 21 et 22 septembre

### Défense pénale dans les systèmes du *Common Law*

19 et 20 octobre

### Droit d'asile/ Droit des étrangers

Les 16 et 17 novembre



**6 modules, 9 formateurs, 51 participants**

## GROUPE FORMATION

Matthieu BAGARD, Nicolas BARANGER, Julien BAREGUWERA, Françoise BASTIEN-RABNER, Julie BOHNER, Aude BREJON, Marie-José CANTIER, Alejandra DELFIN, Henri DE PUYBUSQUE, Hélène DIRIBARNE, Ferdinand DJAMMEN NZEPA, Isabelle DURAND, Nathalie GOLDBERG, Christine MARTINEAU, Carole MENARD, Ingrid METTON, Marie-Pierre POULAIN, Julien POURQUIE KESSAS, Aude RIMAILHO, Fabienne TRUSSES, Amélie VILLAGEON.

# LES ÉVÈNEMENTS

## 20 juin : Journée Mondiale pour les réfugiés

14 associations, dont ASF France, se sont rassemblées le 20 juin 2018, de 18h à 22h, à Toulouse, pour célébrer avec le public la **Journée Mondiale des réfugiés**. Tous ceux qui souhaitent s'exprimer sur leur volonté de secourir et accueillir à Toulouse ont été invités à se joindre à ce rendez-vous militant et festif.



## 9.10 et 11 novembre : Congrès SAF

Les 9, 10 et 11 novembre, ASF France était présente au 45ème Congrès du Syndicat des avocats de France, à Toulouse.

L'occasion pour nous de partager et faire découvrir notre association.

## 10 novembre : Festisol 2018

Depuis plus de 20 ans, le Festival des Solidarités est le rendez-vous national pour promouvoir et célébrer une solidarité ouverte au monde et aux autres.

Chaque année en novembre, des associations, collectivités, établissements scolaires, structures socio-culturelles, acteurs économiques, groupes de citoyen.ne.s, etc. organisent pendant deux semaines des événements conviviaux et engagés pour donner envie aux citoyen.ne.s de tout âge d'agir pour un monde juste, solidaire et durable.

ASF France et une quinzaine d'autres associations étaient présentes ce jour afin de présenter leurs associations dans le cadre du Festisol.



# ILS SOUTIENNENT ASF FRANCE

## BAILLEURS & PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



## MEMBRES DE LA PLATEFORME DES DROITS DE L'HOMME



## ILS SOUTIENNENT ASF FRANCE

### SOUTIEN PRIVÉ & MÉCÉNAT



SCP CANTIER  
& ASSOCIÉS



### BARREAUX

#### Barreaux qui subventionnent ASF France :

BARREAU D'AIX EN PROVENCE - BARREAU D'ANGERS - BARREAU DE BAYONNE - BARREAU DE BOURGES - BARREAU DE CHAMBÉRY - BARREAU DE CHARTRES - BARREAU DE CLERMONT-FERRAND - BARREAU DE DAX - BARREAU DE DIJON - BARREAU DE L'AIN - BARREAU DE LAVAL - BARREAU DE L'ESSONNE - BARREAU DE LILLE - BARREAU DE MARSEILLE - BARREAU DE NANCY - BARREAU DE NICE - BARREAU DE RENNES - BARREAU DE SEINE SAINT DENIS - BARREAU DE VANNES - BARREAU DE VERSAILLES

#### Barreaux adhérents à ASF France :

BARREAU D'AGEN - BARREAU D'ALENCON - BARREAU DE BRIVE - BARREAU DE CAEN - BARREAU DE CHALONS EN CHAMPAGNE - BARREAU DE CHARENTE - BARREAU DE COLMAR - BARREAU DE QUIMPER - BARREAU DE SAINT-BRIEUC - BARREAU DE TARBES - BARREAU DE THONON - LES-BAINS - BARREAU DE TOURS - BARREAU VALENCIENNES - BARREAU PYRENEES ORIENTALES - BARREAU D'ORLEANS - BARREAU DU LOT - BARREAU DU TARN ET GARONNE - BARREAU DU VAL DE MARNE

# ASF FRANCE À BESOIN DE VOUS !

**Avocats Sans Frontières France** est une association indépendante à but non lucratif dont les membres sont bénévoles ou volontaires.

## VOS AVANTAGES FISCAUX

Vous pouvez ainsi déduire chacun de vos dons de votre impôt sur le revenu, si vous êtes un particulier, ou de votre impôt sur les sociétés, si vous êtes une entreprise.

### IMPÔT SUR LE REVENU

- **66%** du montant de votre don dans la limite de 20% du revenu imposable  
Votre don de **100 euros** = **34 euros** après réduction

### IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

- **60%** du montant de votre don dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires hors taxes (ou 10 000 €).

### *Envoyez vos dons à*

**Avocats Sans Frontières France**  
**8 rue du Prieuré, 31000 Toulouse**

*ou*

***Faites dès maintenant vos dons en ligne***

**[www.avocatssansfrontiere-france.org](http://www.avocatssansfrontiere-france.org)**



**AVOCATS SANS FRONTIÈRES**  
France

*Là où la défense n'a plus la parole*

ASF France agit depuis 1998

**20 ANS**

**Merci de soutenir Avocats Sans Frontières France !**









AVOCATS SANS FRONTIÈRES  
France

*Là où la défense n'a plus la parole*

**AVOCATS SANS FRONTIÈRES FRANCE**

**8 RUE DU PRIEURÉ  
31000 TOULOUSE**

**+33 (0)5 34 31 17 83**

**INFO@AVOCATSSANSFRONTIERES-FRANCE.ORG**

**WWW.AVOCATSSANSFRONTIERES-FRANCE.ORG**